

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

3.00 crédits	15.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Crollen Virginie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Initier : - aux principes de base de la déontologie et de l'organisation de la pratique logopédique et de la responsabilité professionnelle, - aux dispositions légales et administratives requises par l'exercice de la profession de logopède.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Eu égard au référentiel des acquis d'apprentissage, le cours vise à amener prioritairement les étudiants à :</p> <p>A1. Maîtriser les connaissances qui permettent d'expliquer et de comprendre un individu, un groupe ou une organisation en tenant compte des principes de la déontologie et des lois qui régissent l'activité du logopède.</p> <p>E3. Agir en tant que professionnel de la logopédie en se référant aux principes de l'éthique et de la déontologie.</p> <p>¹ E4. Se tenir à jour par rapport aux développements récents des connaissances légales et administratives en rapport avec la pratique professionnelle.</p> <p>Et secondairement à :</p> <p>E5. Créer des contacts, ou intégrer un réseau de logopèdes en vue de partager savoirs, réflexions et pratiques, pratiquer le partage des savoirs et des pratiques avec d'autres professionnels de la santé ou de l'éducation qui sont concernés par les pathologies du langage, de la parole ou de la communication.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Partie 1 : Examen écrit : Vrai ou Faux à courte justification. Partie 2 : Examen écrit : Questions ouvertes. La note finale est la moyenne arithmétique des notes des parties 1 & 2.
Méthodes d'enseignement	Exposés
Contenu	Le cours comprend deux parties : Partie 1 : La distinction entre droit et déontologie ainsi que la règle de droit. La responsabilité civile et la responsabilité pénale et la couverture du risque. Les droits du patient. Le secret professionnel. Partie 2 : législation et organisation de la pratique professionnelle de la logopédie en Belgique (la logopédie dans les soins de santé en Belgique, conditions à satisfaire pour exercer la profession, rapports des logopèdes avec l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité, les associations professionnelles nationales et européennes, l'EBP au service de la pratique logopédique).
Ressources en ligne	Les informations pratiques relatives au cours (e.g., l'agenda, les supports, les annonces, etc.) se trouvent sur Moodle
Faculté ou entité en charge:	ELOG

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en logopédie	LOGO2M	3		